

Section <b>Fermeture d'écoles pour cause d'intempéries</b>	Page 1 de 1
Type <b>Généralités</b>	Approuvé le 1 <sup>er</sup> février 2010

<b>Énoncé</b>	La décision de fermer les écoles revient à chacun des conseils scolaires.
<b>Procédures</b>	Lorsqu'un conseil scolaire décide de fermer une école, il en avise le CTSO.  Le CTSO indique alors l'information sur le site Internet <a href="http://www.transportscolaire.ca">www.transportscolaire.ca</a> .